



Actions et Résultats de l'UFR et de la CFR en 2016

Depuis plus d'une vingtaine d'années, l'ARCEA adhère à une fédération d'associations, l'Union Française des Retraités (UFR). L'UFR est une association Loi 1901 spécialisée dans la défense des retraités et des personnes âgées. Elle compte aujourd'hui plus de 130 associations totalisant environ 50 000 retraités.

Au début des années 2000, avec trois autres fédérations ayant les mêmes objectifs qu'elle, l'UFR a créé une confédération, la CFR¹, d'un poids beaucoup plus considérable puisqu'elle compte environ 1,5 million de retraités et plus de 2000 associations.

Parfaitement organisée et opérationnelle depuis une dizaine d'années, la CFR a acquis grâce à ses compétences et son poids « électoral » une reconnaissance de fait de sa représentativité dans notre pays. Elle est maintenant connue des politiques et des médias et continue sa progression vers le grand public. C'est l'association de retraités la plus importante de France. Actuellement, elle représente à elle seule 10 % des retraités dans notre pays.

Parmi les nombreux dossiers défendus par la CFR dans l'intérêt des retraités, trois ont été particulièrement à l'ordre du jour en 2016 :

- Les retraites et le pouvoir d'achat des retraités.
- L'autonomie des personnes âgées avec la Loi ASV et les CDCA.
- Les actions médiatiques de la CFR en 2016.

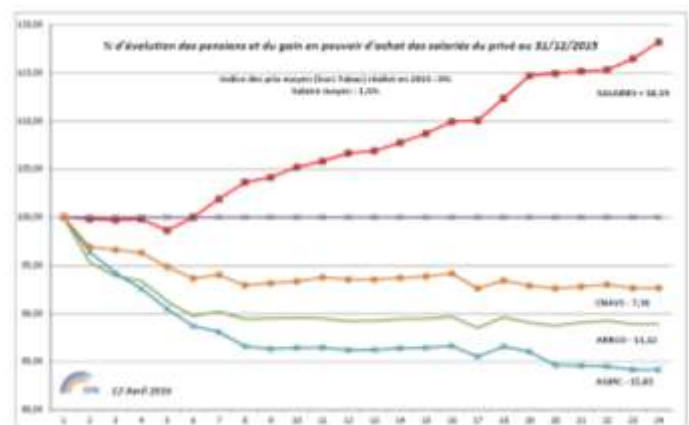
Les Retraites et le pouvoir d'achat des retraités

Le groupe AGIRC-ARRCO continue de perdre 3 milliards d'Euro par an depuis 2010. Comme prévu, l'accord du 31 octobre 2015 entre les partenaires sociaux s'avère insuffisant. Les réserves AGIRC-ARRCO seront épuisées entre 2018 et 2023.

D'autres mesures devront être prises assez rapidement pour AGIRC-ARRCO, mais aussi pour les autres caisses de retraite. Tous les experts préconisent un allongement de la durée de cotisation pour tous (ou un recul de l'âge de départ en retraite).

Parallèlement, le pouvoir d'achat des retraités continue de diminuer (cf. : courbes et tableaux ci-joints).

En 25 ans depuis l'arrêt de l'indexation des pensions sur les salaires, la perte de pouvoir d'achat des retraités se situe entre 25 % et 34 % suivant les caisses de retraite.



RETRAITES: pouvoir d'achat des retraités

- Avant 1992 : indexées sur les salaires
- Après 1992 : indexées sur les prix

Perte de pouvoir d'achat en 25 ans

| | /Prix | /Salaires |
|------------------|--------|-----------|
| Retraite de base | -7,3 % | -25,5% |
| ARRCO | -11,1% | -29,3% |
| AGIRC | -15,8% | -34,0% |

- Depuis 2015 : gel des pensions : sous indexation de 1% par rapport au prix jusqu'en 2018

¹ CFR : Confédération Française des Retraités

La CFR, quant à elle, a continué en 2016 de faire avancer son projet de régime universel de retraites (ou retraite universelle). Celui-ci a fait l'objet d'un nouveau projet de loi présenté à tous les députés rencontrés au cours de l'année par les différents représentants de la CFR (OSS, présidents de fédérations, ...).

Rappelons-en les principaux éléments :

- Le régime est obligatoire pour tous et il est par répartition.
- C'est un régime par point acquis au cours de la vie active.
- Le système est contributif et solidaire.
- L'âge de départ en retraite est lié à l'espérance de vie pour chaque génération.
- Il y a une seule caisse de retraite (la même pour tous) et une gouvernance unique comprenant l'Etat, les représentants des retraités, des salariés et du patronat.

L'Autonomie des Personnes Agées : Loi ASV et CDCA

Après deux ans de discussion et de réflexion, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, votée en décembre 2015, est entrée en application courant 2016.

C'est une première sur la question de l'autonomie des Personnes Agées. Malheureusement, faute d'un financement suffisant, seul 1/3 du projet initial pourra être réalisé (principalement : revalorisation de l'APA et amélioration des conditions de vie en EPAD, ...)

Dans la période de préparation des décrets concernant le remplacement des CODERPA et du CNRPA par d'autres instances, les associations de retraités (et par conséquent l'UFR et la CFR) ont été menacées au niveau de la reconnaissance de leur représentativité.

Finalement, le Décret signé le 07.09.2016 réunissant les CODERPA et les CDPH² en un seul Comité Départemental, le CDCA, comprend une formation « Personnes Agées » (PA) et une formation « Personnes Handicapées » (PH).

Il est clair que la situation des associations dans les CDCA restera « fragilisée » pour les raisons suivantes :

1. Le nombre de postes réservés aux Associations dans la formation PA est plus réduit que dans les CODERPA.
2. Les syndicats sont reconnus représentatifs de PA, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant.
3. Il n'y a plus de reconnaissance de la représentativité des associations nationales telles que l'UFR dans les CODERPA.

L'essentiel de la mise en place des CDCA se fera au cours de l'année 2017. Au moment de l'arrêt des CODERPA (mi-2016), l'UFR était représentée dans les CODERPA de 87 départements. Nous espérons retrouver une situation équivalente lorsque tous les CDCA seront installés et opérationnels.

Concernant l'instance équivalente au CNRPA au niveau national, le décret du 25 octobre 2016, créait le HCFEA. Les 3 comités nationaux représentant la Famille, l'Enfance et les Personnes Agées (c'est-à-dire le CNRPA) sont réunis en une seule instance appelée « Haut Conseil ».

Comme dans les CDCA, le nombre de postes réservés aux Associations dans le HCFEA est plus réduit que dans le CNRPA.

Par contre, après 4 mois de discussions avec le Ministre, nous avons obtenu que les représentativités de l'UFR et de la CFR soient reconnues officiellement dans le décret.

Les Actions Médiatiques de la CFR en 2016

La percée médiatique de la CFR commencée en 2013³ se poursuit et se développe régulièrement chaque année.



² CDPH : Comité Départemental des Personnes Handicapées

³ A la suite d'un débat télévisé sur les retraites entre le président de la CFR, François Bellanger et Michel Rocard

Comme tous les ans, la CFR a été invitée à des auditions du parlement sur des projets de loi en cours (6 auditions). Par ailleurs, la CFR est intervenue soit en interviews, soit dans des débats organisés sur les principaux médias : radio (15 fois), télévision (8 fois) et presse écrite (12 fois).

Mais, dans le domaine de la communication externe, l'année 2016 restera surtout marquée par deux nouvelles avancées de la CFR :

1. Le 27 juillet 2016, les Présidents Pierre ERBS et François BELLANGER ont été reçus à l'Élysée pour y exposer le projet de retraite universelle de la CFR.



Pierre ERBS



François Bellanger

2. Le 16 décembre 2016, la CFR a organisé un débat public au Sénat sur le régime universel de retraite. Ce colloque a rassemblé près de 200 participants autour d'une vingtaine de personnalités françaises et étrangères faisant autorité dans le domaine des retraites. On peut citer en particulier : Antoine Bozio, Yannick Moreau, Elsa Fornero (ancienne ministre du travail en Italie), Dominique Anxo (Suède), Christophe André (OCDE, Suède, Finlande), Agnès Verdier-Molinié (IFRAP) et Jacques Bichot (Lyon).

Les débats étaient organisés autour de trois tables rondes sur les thèmes suivants :

- Un Régime de Retraite Universelle pour la pérennité et la répartition.
- La Retraite Universelle en Suède et en Italie : deux exemples.
- Une réforme systémique des retraites est-elle possible ?

Dans chaque cas, les interventions françaises et étrangères ont été très riches en enseignements pour les participants.

Enfin, ce colloque avait été précédé d'un sondage demandé à « Harris Interactive » sur « le regard porté par les Français sur le système actuel de retraite ».

L'enquête Harris Interactive a été réalisée en ligne du 22 au 24 novembre 2016 sur un échantillon de 1018 personnes, représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

Les résultats de l'enquête très riches en informations, peuvent se résumer en trois points :

1. Le regard porté sur le système de retraites actuel est assez critique : en effet, il n'est majoritairement jugé ni solidaire (39 %), ni pérenne (24 %) ou facile à comprendre (24 %) et encore moins juste entre tous les actifs (19 %).
2. Les Français, qu'ils soient déjà ou non retraités, se montrent peu confiants pour cette période de leur vie : si, près d'un répondant sur deux se déclare confiant concernant son état de santé à la retraite (48 %), 27 % seulement le sont concernant leur niveau de vie à la retraite.
3. Cependant, ils anticipent des grèves et manifestations majeures dans le pays en cas de réforme lors du prochain quinquennat (79 %) et s'avèrent partagés sur l'impact d'une telle réforme concernant le niveau des retraites, faute d'information sur le projet futur.

Or, la réponse à cette inquiétude parfaitement justifiée est prise en compte dans le projet CFR, à savoir :

1. **Avant la décision d'engager la réforme et pendant la période de transition** entre le système actuel (35 caisses) et le système futur (une seule caisse) : Concertation, Information et Pédagogie sur le nouveau système à mettre en place auprès des actifs et des futurs retraités.
2. **Au moment du démarrage du nouveau système de retraite** : calage de l'âge de départ en retraite sur l'espérance de vie du moment, avec équilibre de la caisse de retraite. Puis, ensuite faire varier l'âge de départ en retraite automatiquement en fonction des variations de l'espérance de vie.

